

# LE PARC SENY

## Fiche 11 – Situation des zones de confort potentielles

### 1. CARACTERISATION DE L'ENVIRONNEMENT

**Commune** : Auderghem et Watermael-Boitsfort

**Superficie** : 3 hectares 12 ares

**Vocation** : Parc paysager et de promenade

**Caractéristiques** : Maillon de la chaîne des parcs aménagés dans la plaine de la Woluwe, le parc Seny constitue une liaison verte qui permet aux espèces de se déplacer sans interruption le long de la rivière. Il est aussi l'un des éléments importants du maillage bleu bruxellois puisque c'est dans son périmètre que la Woluwe retrouve un cours à ciel ouvert.

**Situation** : A proximité de la station de Métro H. Debroux, le parc Seny est bordé à l'ouest par le boulevard du Souverain jusqu'à l'avenue du Grand Forestier et la rue Charles Lemaire

**Equipements** : Aire de jeux pour les enfants de 3 à 7 ans avec bac à sable, balançoire, deux structures combinées, ressorts. Terrain de pétanque, parcours sensitif pour les aveugles, tracé cycliste, pont en béton surplombant la Woluwe, zone « chiens en liberté » entre le boulevard du Souverain et la Woluwe, distributeur de pinces crottes, panneau d'information, local des gardiens, réverbères, bancs, poubelles.

**Entrées** : 4 accès depuis l'avenue du Grand Forestier et 4 autres depuis la rue Charles Lemaire.

**Population** : La densité de la population aux alentours du parc est variable, le maximum se situe entre 40 et 80 hab/ha.

**Statut** : Le parc Seny n'est pas classé.

**Gestionnaire** : Bruxelles Environnement

**Propriétaire** : Région de Bruxelles-Capitale



#### Légende

- Espace vert
- Eau de surface



Réalisé avec / Verwezenlijkt door middel van Brussels UNES \*  
Distribution / Verdeling & Copyright CIRB-CIBG  
Fond de plan / Achtergrond : © IGN-VIG

Figure 1 : Localisation de la zone. Source : Bruxelles Environnement, 2015



## 2. SITUATION ACOUSTIQUE

### 2.1. POINTS DE MESURES

Bureau d'étude : AIB-VINÇOTTE ECOSAFER S.A.

Dates de la campagne :

- Avant prolongation de la ligne de tram 94 : du 24 novembre au 2 décembre 2004
- Après la prolongation (H. Debroux) : du 24 septembre au 9 octobre 2007

Types de mesures :

- Courtes durées : 16 points (2004) et 20 points (2007)
- Longues durées : 1 point (2004) et 1 point (2007)

Conditions météo : Absence de précipitation, vent faible ou nul

### 2.2. CONSTATS

Les niveaux de bruit  $L_{Aeq}$  relevés dans le parc varient entre **57 et 66 dB(A)** pour 2004 et entre **52 et 68 dB(A)** pour 2007. Globalement, les niveaux relevés entre le boulevard du Souverain et la Woluwe sont supérieurs à 60 dB(A) (zone bleue) et ceux à l'est de la Woluwe inférieurs à 60 dB(A), souvent de l'ordre de 58 dB(A) (zone rouge). En 2007, l'intérieur et la partie est du parc sont plus calmes (niveaux inférieurs à 55 dB(A), zone jaune-orange) qu'en 2004.

Les niveaux les plus élevés sont localisés en bordure du parc le long du boulevard du Souverain et particulièrement au niveau de son entrée Sud-Ouest (zone bleue foncée pour 2004 et mauve pour 2007). Le croisement entre le Boulevard du Souverain et la rue Charles Lemaire (Nord-Ouest) est également une zone très bruyante (2007).

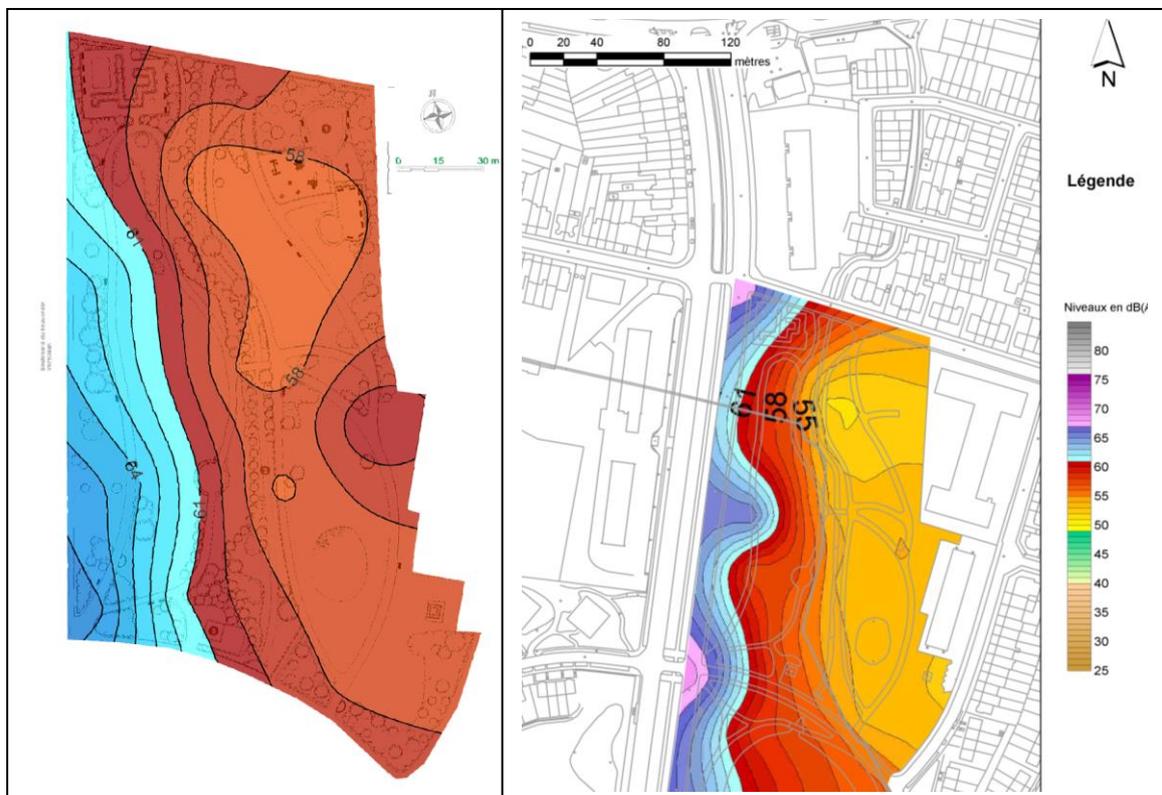


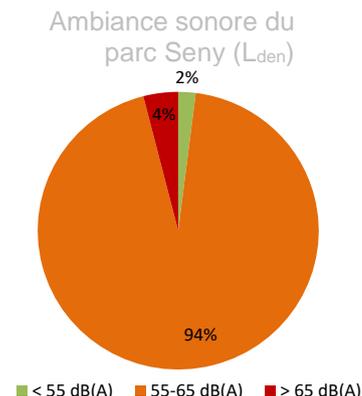
Figure 2 : Niveaux sonores  $L_{Aeq}$  dB(A) – 2004 journée/semaine.  
Source : AIB-VINCOTTE ECOSAFER S.A. 2004.

### 2.3. VALIDATION DU POINT NOIR

Les valeurs sonores  $L_{Aeq}$  mesurées dans le Parc Seny ont été confirmées par l'étude réalisée par le BRAT en 2010 dans les espaces verts de Bruxelles ( $L_{den}$ , voir référence).

Seulement 2% du parc est soumis à des valeurs sonores inférieures à 55 dB(A). 94% de la superficie du parc est soumise des niveaux sonores compris entre 55 et 65 dB(A). Les 4% restant ont un niveau sonore supérieur à 65 dB(A).

Le parc est donc considéré comme un point **noir acoustique** dont l'assainissement est **prioritaire**.



## 3. FACTEURS INFLUENÇANT LE BRUIT

### 3.1. TOPOGRAPHIE ET PROFIL DES LIEUX

Le parc présente une légère pente (+/- 1,5m de dénivelé) depuis les limites Est et Ouest en direction de la Woluwe. Ce parc plat, ne dispose pas d'obstacles à la propagation du son.

### 3.2. AXES ROUTIERS ET FERROVIAIRES A PROXIMITE

Le parc Seny est bordé à l'ouest par le boulevard du Souverain, voirie régionale en asphalte supportant un trafic routier important. En 2004, ce boulevard était constitué de deux fois trois bandes de circulation. En 2007, avec l'installation du tram 94, la voirie a été réduite à deux fois deux bandes. Ce remaniement du boulevard a permis de diminuer le bruit émis pour le trafic et ainsi diminuer l'ambiance sonore à l'intérieur du parc.

Des axes routiers de moindre importance bordent également le parc, à savoir l'avenue du Grand Forestier au sud, la rue Charles Lemaire au nord et la rue du Moulin à papier à l'est. Ces trois dernières ont un revêtement pavé béton, sont limitées à 50 km/h et sont non prioritaires.

Il y a deux feux à proximité du parc : au croisement du boulevard du Souverain et de l'avenue du Grand Forestier (extrémité sud) et au croisement du boulevard du Souverain et de la rue Charles Lemaire (extrémité nord).

A l'Est, le parc ne jouxte pas directement une voirie, il est séparé de celle-ci par des immeubles de bureaux. Ces bâtiments font office d'écran anti-bruit.